

FORMATION MANAGER LES RESSOURCES HUMAINES



COMMENT CONDUIRE UN ENTRETIEN COLLABORATEUR ?

Moment privilégié pour les collaborateurs et leur manager, l'**entretien annuel** d'appréciation doit être conduit de manière objective et concertée.

Mené avec les bonnes techniques et postures, cet entretien d'évaluation est un véritable outil de management pour renforcer la **performance individuelle et collective**.

Cette formation vous fournit également des clés pour identifier les situations à risques.



FRÉDÉRIC DUJOUR

Responsable pédagogique & Fondateur d'APR
fredericdujour@accompagnerpouurreussir.com
Tél. : 06 79 14 12 40

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Acquérir les fondamentaux de la conduite des entretiens annuels d'appréciation.

PUBLIC VISÉ

- Manager en place ou en devenir
- Cadre dirigeant, chef d'équipe, chef de projet, ...
- Cette formation est ouverte aux personnes en situation de Handicap

PRÉ-REQUIS

Aucun

PROGRAMME

- Les conditions de l'entretien
- La structure de l'entretien
- Les étapes de l'entretien
- La préparation de l'entretien
- L'auto évaluation et les reconnaissance
- Fixer les objectifs
- Bâtir un plan de développement.

POINTS FORTS

Alternance d'interactions humaines, de partages d'expériences avec le groupe et le formateur, et une aide à la transposition au travers d'activités et d'entraînements proches des situations de travail.

Financement OPCO possible.



DURÉE
14H

Sur 2 jours ou
4 matinées de 3H30



LIEU

Massy / Palaiseau



TARIF H.T.
2400 €/pers.
2880 € TTC

TOUT SAVOIR SUR VOS DÉMARCHES



COMMENT VOUS INSCRIRE ?

Vous souhaitez vous inscrire à une formation ? Rien de plus simple !

- 1) Posez une option sur des dates par courriel à formation@accompagnerpoureussir.com
- 2) Vous recevez une confirmation de pré-inscription par courriel, accompagnée du bulletin d'inscription.
- 3) Votre réservation est confirmée à réception de votre bulletin dûment rempli.
- 4) Vous disposez de 15 jours pour nous faire parvenir les documents nécessaires à votre inscription.

Seuls les dossiers complets donnent lieu à une inscription définitive.

Envoi du bulletin d'inscription (suite à nos échanges, nous vous l'enverrons pré-rempli) : Remplissez l'ensemble des rubriques du bulletin d'inscription et envoyez-le par courriel à formation@accompagnerpoureussir.com ou par courrier à : **APR - Centre de Formation - 35 avenue du moulin de la planche - 91120 Palaiseau**

PAIEMENT

Un acompte de **60% du montant total TTC** de la formation vous est demandé pour confirmer votre inscription, par chèque à l'ordre de **APR** ou par virement : **LCL 91120 PALAISEAU / IBAN : FR06 3000 2089 3400 0097 9761 V80 / BIC : CRLYFRPP**

DOCUMENTS ET INFORMATIONS LIÉS À LA FORMATION

Notre organisme de formation Accompagner Pour Réussir est enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11910895091 auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarité (DRIEETS).

Nos processus d'actions de formation et nos bilans de compétences sont certifiés Qualiopi par SGS ICS France le 27/09/2021.

Deux à trois semaines avant le début de la formation vous recevrez : une convocation par courriel qui précise toutes les informations pratiques et le programme de formation. En fin de formation, nous vous transmettrons: une attestation de présence et une attestation de fin de formation et d'entraînements proches des situations de travail.



COMMENT FAIRE FINANCER VOTRE FORMATION ?

Vous souhaitez obtenir une prise en charge financière de votre formation ? Il vous appartient de faire les démarches.

Soumettez votre demande à votre employeur, il se doit de vous proposer des formations dans le cadre du plan de développement des compétences.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267>

Votre demande de formation a été acceptée ? Transmettez-nous votre numéro de dossier émanant de l'organisme collecteur.

Si l'accord de prise en charge ne nous parvient pas avant le début de la formation, la totalité des frais de formation vous sera facturée. Le remboursement sera alors à réclamer à votre OPCO.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [service-public.fr](https://www.service-public.fr) > <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N177>